TECHNICIEN PASTORAL

GESTION DES ESPACES NATURELS

CONCILIER ÉLEVAGE, PÂTURAGES ET BIODIVERSITÉ

Le technicien pastoral accompagne les éleveurs et les gestionnaires de territoires pour organiser le pâturage, préserver les ressources naturelles et entretenir les paysages. Il associe observations de terrain, conseils et suivi des aménagements.

01 Ses missions

- Évaluer l'état des pâturages et les besoins des troupeaux.
- Participer aux plans de pâturage et aux diagnostics pastoraux.
- Suivre les milieux et l'impact du pâturage sur la végétation.
- Proposer des aménagements : clôtures, points d'eau, accès.

02 Où exercer ?

- Services pastoraux et associations spécialisées.
- Chambres d'agriculture et organismes d'élevage.
- Parcs naturels et gestionnaires d'espaces protégés.
- Collectivités, syndicats de territoire et bureaux d'études.

03 Qualités essentielles

- Connaissances en écologie et milieux pâturés.
- Goût du terrain, autonomie et sens de l'observation.
- Capacité de dialogue avec les éleveurs et les élus.
- Maîtrise des relevés, du SIG et de la rédaction.

04 Accès au métier

- Recrutement sur compétences et expérience ; pas de concours unique.
- Postes d'appui technique possibles à Bac +2/3 selon l'employeur.
- Pour les postes d'expertise et de conseil autonome, Bac +5 fréquemment exigé.
- Permis B généralement utile pour les déplacements.

05 Se former à Valrance

- BTSA GPN : gestion des habitats, diagnostic, suivis écologiques et concertation.
- Licence STAN : écologie appliquée, SIG et analyse de données.
- Des connaissances complémentaires en élevage et pastoralisme sont un atout.

06 Évoluer ensuite

- Technicien pastoral confirmé ou référent territorial.
- Chargé de mission pastoralisme avec expérience ou qualification adaptée.
- Coordination de projets agroécologiques ou de gestion de milieux ouverts.
- Spécialisation en systèmes d'élevage et pratiques pastorales.

07 À SAVOIR

Le technicien pastoral n'est pas un berger : il conseille et accompagne la gestion des espaces pâturés. Les offres intitulées « technicien pastoraliste » peuvent exiger un diplôme d'ingénieur ou un master. Le BTSA GPN et la licence STAN sont des bases pertinentes, mais une spécialisation en élevage peut être nécessaire.